



CNLA

BP : 665 Tel ; 0022245244855

www.cnla.mr

25 AVR 2017

Avis de sélection de prestataire

Dans le cadre de son plan d'activité de l'année 2017, le Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) envisage la sécurisation de ses magasins du matériel et son parc automobile par l'acquisition et l'installation d'un système de vidéosurveillance.

A cet effet, les sociétés et/ou fournisseurs compétents en la matière sont conviés à bien nous faire parvenir leurs offres technique et financière relatives à cette prestation. Une visite de lieu serait nécessaire pour apprécier le volume du travail et le nombre de caméras nécessaires pour une meilleure surveillance.

Ces offres doivent répondre aux exigences suivantes :

- Déposé, sous pli fermé et cacheté, à la Direction générale du CNLA ;
- Comporter le numéro NIF et le numéro du compte bancaire ;
- Ces devis doivent être en TTC ;
- La remise des offres est fixée la date du 18/05/2017 à 15 TU, data au-delà de laquelle aucune offre n'est recevable ;

L'évaluation des offres sera réalisée sur une grille de notification qui prend en compte les spécifications techniques, les références et le prix global de cette prestation. Ces prix proposés seront fermes et non révisables. Ainsi les délais de livraison et la finalisation des travaux d'installation ne devront pas dépassées 15 jours comptés à partir de la notification du marché par l'élaboration d'un bon de commande.

Le Directeur Général
Sid' Ahmed Ould Mohamed

